



Paris, le 19 juin 2014

Réforme de l'ADS et disparition de l'ATESAT : Compte-rendu du Comité de suivi du 17 septembre 2014

A l'ordre du jour de cette réunion du Comité de suivi :

1. Dispositif de formation et de conseil destinés aux agents, présenté par le directeur du CMVRH

Un dispositif qui semble se préciser pour la filière de « l'ADS rénové », mais un programme qui n'en est qu'au stade de l'esquisse pour le Conseil aux territoires : séminaires de chefs de service associant DDT(M) et DREAL, où l'on se demande encore ce qu'on mettra dans ces missions de conseil, parcours de professionnalisation TE alors que les fiches métiers ne sont pas encore définies ! Comment se projeter, se prononcer, choisir cette filière du conseil aux territoires et s'inscrire dans un parcours de formation dans ces conditions ?

Nous refait-on le coup du parcours de professionnalisation Grenelle de l'environnement, avec des programmes Transition énergétique destinés à tous les agents du ministère, pour masquer le fait que l'on ne sait pas reclasser les agents ATESAT ?

Nous ne sommes pas dans le même espace/temps que l'administration : les agents sont repositionnés depuis des mois - voire des années -, et la formation nécessaire à l'acquisition de nouvelles compétences n'est toujours pas mise en place !

Et les réponses apportées par le Secrétaire Général sur les priorités des ministres (« *le conseil aux territoires doit être disponible en matière énergétique* », « *des compétences techniques et administratives très complexes pour promouvoir les territoires à énergie positive : ça ne s'improvise pas, il y a besoin de formation collective* ») ne donnent pas à penser que les stratégies ministérielles du moment seront vraiment portées par les services des MEDDE/MLETR, même avec le rapprochement attendu des directions régionales ADEME d'avec les services « territoriaux ».

Stratégies ministérielles qui nous font nous interroger sur les compétences en économie que cela implique, puisque la priorité gouvernementale reste la suppression d'emplois avant l'atteinte des objectifs fixés par le Grenelle de l'environnement.

2. Évolution des effectifs en ADS et en conseil aux territoires

Force Ouvrière a alerté sur la surcharge de travail des instructeurs chargés de la « transition » vers juillet 2015. Les services sont de plus en plus contraints de trier les dossiers entrants, de « produire des décisions tacites », de mettre en œuvre, par manque de moyens, la circulaire du 4 mai 2012, rappelée par l'instruction du 3 septembre 2014, et de faire de la pédagogie auprès des collectivités.

Beaucoup de temps passé par les services à scier la branche sur laquelle ils sont assis...

Alors même que le (nouveau?) seuil des intercommunalités n'est pas défini et que les communes sont placées en stand-by par le gouvernement !

Du côté du (N)CT, les effectifs promis en 2013 sont négociés dans le cadre du dialogue de gestion 2015 avec les mêmes 8 « inducteurs », critères dont on ne sait pas dire s'ils sont faits pour alimenter un NCT des villes ou des campagnes. Il s'agit bien de laisser se poursuivre la balkanisation de la République : le DGALN lui-même ne sait pas si les moyens doivent aller plutôt au conseil des grandes agglomérations pour les projets complexes, ou à l'aide et au conseil dans les territoires privés de toute ingénierie !

La priorité annoncée en 2013 pour la requalification des centres bourgs s'est traduite par un appel à projets auquel ont répondu plus de 260 collectivités : le jury qui devra désigner les « lauréats » n'aura que quelques miettes à distribuer (50 M€). Comment espérer que les collectivités aient encore confiance dans les services des MEDDE/MLETR dans ces conditions ?

Pas davantage de détails sur les 400 ETP, ni en terme de catégories, ni en terme de répartition territoriale. Que le meilleur RZGE gagne !

3. Feuille de route des renforts GPEC 2013

Une feuille de route commune à tous les cadres chargés de l'accompagnement des réformes ADS et ATESAT, quel que soit leur lieu d'affectation : Force ouvrière l'avait demandé lors de la précédente réunion, et ne peut que s'en féliciter.

Le Secrétaire Général a annoncé qu'il présiderait la première réunion de réseau organisée le 25 septembre prochain. Un coup de pouce pour aider à la reconnaissance de leurs missions ?

4. Application ADS 2007

La DGALN et le SG ont répondu aux alertes des services concernant l'état de cette application, qui connaissait des dysfonctionnements importants. Cellule de crise, renfort, coordination pour un retour à la normale à la rentrée de septembre, et un objectif de livrer une dernière version d'ADS 2007 aux services en décembre 2014.

Par contre, même si le SG déclare vouloir garder comme autre objectif de rendre cette application accessible aux collectivités qui en feront la demande, on peut en douter, compte tenu des difficultés à la maintenir en service.

Domage à la fois pour les agents chargés de former les collectivités, et dommage pour les communes qui devront investir chacune dans des applications coûteuses et intégrer les données détenues par l'État.

5. Fiche pratique pour la mise en œuvre des Primes de Restructuration de Service (PRS)

Cette note du SGG/DSAF du mois de juin 2014 (cf. [ici](#)) fixe les règles à respecter pour qu'un agent puisse bénéficier de la PRS. Elle confirme une nouvelle fois qu'un arrêté de restructuration de service peut être pris sans qu'il y ait fermeture de site (cf l'émergence des « fermetures de site partielles » dans certaines DDT-M).et indique par ailleurs page 2 trois éléments importants pour les négociations locales en cas de volonté de fermeture de site :

« Les administrations centrales seront attentives à la possibilité pour les services de la DDI de s'intégrer dans une démarche positive de maison de l'État et/ou maison de services publics, dans une logique de maintien de la présence de l'État sur le territoire. »

« Elles seront également attentives [aux] éléments relatifs au contexte social et politique : état de la concertation avec les organisations syndicales, avis des élus locaux, comptes rendus de réunion, lettres adressées aux élus et/ou aux organisations syndicales,... »

« Les administrations centrales seront attentives à la recherche de toute solution permettant d'éviter le déménagement des agents. »

Par contre, compte-tenu de la lourdeur du dispositif, des plans effectifs et des engagements que doivent prendre DDT(M) et Préfet, du système de contrôle des dossiers, et des longs pourparlers que la question de l'ouverture de maisons des services publics peut générer, Force Ouvrière se demande si la procédure ne présente pas un caractère extrêmement dissuasif pour les DDT(M).... ce qui aurait pour conséquence un non versement de la PRS aux agents qui y ont droit !

6. circulaire d'application du CIA

Là encore, à force de précisions et de contrôle des dossiers, on peut redouter un effet dissuasif et des délais d'instruction qui pourraient venir à bout de la patience des collectivités qui recrutent des agents de nos ministères...

En conclusion, il faudra attendre 2015 pour connaître plus précisément les missions de Conseil aux territoires, les modules de formation proposés en 2015, l'avenir de l'application ADS 2007.

La prochaine réunion est en effet prévue au début de l'année prochaine !

D'ici là, ne lâchez rien, faites passer les projets de réorganisation en comité technique local, battez-vous avec les représentants FO pour que vos droits soient reconnus et que les mesures d'accompagnement vous soient versées !

